LIVRET DU COLLOQUE INTERNATIONAL



DÉFENDRE LA NATURE
DE 1923 À AUJOURD'HUI

27 AU 29 SEPTEMBRE 2023

AUDITORIUM DE LA GRANDE GALERIE DE L'ÉVOLUTION
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS

SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854

AHPNE
Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement

Sommaire

Mercredi 27 septembre 2023 p 3

➜ **À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution - Museum national d'Histoire naturelle**
- **14h00-15h15 :** Ouverture du colloque
- **15h15-17h00 :** SESSION 1 • Les temps longs de la protection de la nature et le Congrès de 1923

➜ **À l'Académie du climat**
- **18h00-20h :** Table ronde - Sciences et protection de la nature : Quelles histoires communes ?

Jeudi 28 septembre 2023 p 8

➜ **À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution - Museum national d'Histoire naturelle**
- **9h15-11h00 :** SESSION 2 • Un vif intérêt porté aux colonies
- **11h15-12h15 :** SESSION 3 • Basculements ?
- **13h45-15h15 :** SESSION 4 • Espèces à protéger : miscellanée de figures et de motifs
- **15h30-17h15 :** SESSION 5 • La protection des oiseaux. Variations d'un thème précurseur

➜ **À la Fondation François Sommer**
- **18h00- 20h30 :** Exposition et table ronde

Vendredi 29 septembre 2023 p 17

➜ **À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution - Museum national d'Histoire naturelle**
- **9h15-10h45 :** SESSION 6 • Internationaliser la défense de la nature
- **11h00-12h30 :** Table-ronde – Le multilatéralisme dans la protection internationale de la nature, depuis 1923
- **14h00-15h30 :** SESSION 7 • Les milieux et leur protection au miroir des temporalités
- **15h30-17h00 :** Conclusion : 1923-2023, quelles leçons pour l'avenir ?
- **17h00-17h15 :** Discours de clôture

Mercredi 27 septembre 2023

À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution • Museum national d'Histoire naturelle

14h00-15h15 **OUVERTURE DU COLLOQUE**

14h00-14h30 : Un centenaire, pour quoi faire ? - Discours d'ouverture
- **Gilles BLOCH**. Président du Muséum national d'Histoire naturelle.
- **Patrick FEVRIER**. Président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.
- **Rémi LUGLIA**. Président de la Société nationale de protection de la nature.
- **Sarah EL-HAÏRY**. Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité.

14h30-15h00 : Un printemps audacieux avant que nature devienne silencieuse ? - Introduction scientifique
- **Rémi LUGLIA**. Agrégé et docteur en Histoire, membre associé du laboratoire HisTeMé (Histoire, Territoires & Mémoires – EA 7455 - université de Caen Normandie) et du laboratoire CITERES-DATE (Cités Territoires Environnement et Sociétés, équipe DATE (Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales) – UMR 7324 - université de Tours.

15h00-15h15 : Projection du film *Expressions d'experts*
- **Laurent CHARBONNIER**. Réalisateur de films documentaires animaliers.

15h15-17h00 SESSION 1 • Les temps longs de la protection de la nature et le Congrès de 1923

Modérateur* : *Henri JAFFEUX. Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.

Les recherches et travaux scientifiques sur l'historiographie de la protection de la nature nous révèlent l'épaisseur historique de cette notion, bien souvent ignorée de nos contemporains. Qu'il s'agisse de la gestion et de la préservation de ressources et de richesses naturelles telles que l'eau, l'air, les sols, les forêts, la flore et la faune sauvages, les milieux naturels, les paysages, chaque génération a été confrontée à ces enjeux, et l'est encore de nos jours, et cela depuis au moins l'aube de la révolution industrielle européenne permise par l'usage massif des énergies fossiles décuplant l'impact des activités humaines sur ces éléments.
Si épaisseur historique il y a, il n'est, néanmoins, pas si fréquent de pouvoir ausculter une période et un événement qui s'y rapportent un siècle plus tard. Qui plus est, ce premier congrès international de la protection de la nature a pris place – on pourrait s'en étonner – en 1923, alors que les cicatrices de la tragédie de la Grande Guerre n'étaient pas encore refermées.
Cette première session du colloque a donc pour objet de plonger dans ce temps long de la protection de la nature, dans ses racines, et d'explorer certaines de ses dimensions « préhistoriques ». Passé le temps des alerteurs qui ont sensibilisé leurs contemporains par leurs écrits, leur pensée, leur sensibilité et leur art, suivis ou cheminant de concert avec des hommes de sciences et des naturalistes, il fallait passer à l'action. Les quatre interventions nous montreront comment les outils de protection de ce que l'on désigne aujourd'hui comme le « patrimoine naturel » ont été forgés, quels paradigmes ont été convoqués, quels acteurs se sont mobilisés, quels moyens ils ont utilisés et quelles évolutions sont intervenues au cours du temps et des contextes changeants.

Nature contre Culture ? Synergies et désunions au fil de l'histoire de la protection du patrimoine naturel

- **Marguerite DECARD**. Sites & Monuments (Société pour la protection des paysages et de l'esthétisme de la France).

La nécessité de protéger la nature est une idée lente, qui prit son temps pour devenir une opinion connue – à défaut d'être répandue. Elle fut longtemps considérée comme fantaisiste, au regard de l'approche spontanée selon laquelle l'homme cherche plutôt à se protéger de la nature qu'à faire l'inverse. Toutefois, la pression croissante exercée sur les espaces naturels et sur le vivant depuis près de deux siècles a conduit à un changement de mentalité progressif. Car le rapport à la nature de nos sociétés n'est pas constant : dans cette évolution non-linéaire, les phases d'oubli semblent succéder aux périodes actives…

C'est l'un des enseignements les plus frappants de la centaine d'années qui nous séparent de 1923 : nous pensons chaque fois découvrir un sujet, mettre au monde une pensée, comme chaque génération l'a pensé avant nous. Pourtant, à la lecture des Actes, le constat est clair. Tout y est déjà dit, l'importance de la nature, son lien endémique avec notre propre destinée humaine, l'urgence d'agir.

Ce qui change, en revanche, c'est l'angle sous lequel le sujet est abordé. Les cordes vibrantes de 1923 ne sont plus celles de 2023. Elles nous offrent toutefois une occasion d'ouvrir le champ de la réflexion et d'entendre une opportune diversité de points de vue, utile à notre analyse actuelle.

Dans l'histoire de la protection de la nature, les années 1920 apparaissent comme une époque de convergence des luttes ayant abouti à des avancées tangibles dans les lois de plusieurs pays. Il est vrai que le développement technologique des sociétés occidentales avait alors donné la mesure de son pouvoir destructeur, induisant une mobilisation croissante de l'opinion. La réaction à la destruction, qui stimula les actions en faveur de la protection de la nature, fut également le moteur d'une autre lutte, dont l'émergence dans le débat public précéda de plusieurs décennies celle en faveur de la nature : la défense des monuments historiques.

La mouvance active en 1923 défend ainsi aussi bien l'héritage des trois règnes, minéral, végétal et animal, que l'héritage culturel des civilisations, dans une veine universaliste qui charpente tous les domaines de la pensée européenne au XIXe siècle. Y figurent les notions d'esthétique, de paysage, de patrimoine, d'identité, d'environnement dans son sens premier, de méthode et déontologie scientifiques (à la fois chez les naturalistes et chez les historiens). Ces mots, appliqués à la conservation de la nature ou de la culture, dessinent l'univers de pensée des hommes qui ont participé au congrès de 1923.

Paradoxalement, au moment de se couler dans le moule législatif français, la défense de la culture va se séparer de la défense de la nature et faire cavalier seul. Il en résultera, en France comme ailleurs après elle, une tradition législative de séparation stricte du naturel et du culturel qui perdure à ce jour, et qui mérite d'être interrogée. Ainsi virent le jour parallèlement – ou plutôt, serait-on tenté de dire, séparément, les lois fondatrices de la protection du patrimoine (1834, 1913, 1962, 1983) et de la protection de la nature (1906, 1930, 1976, 1985 et 86, 1993).

Ces lois, en particulier les premières, furent portées par des hommes de conviction et de talent qui se donnèrent corps et âme à leur cause. Botanistes, biologistes, géologues, mais aussi historiens, archéologues, artistes, poètes, alpinistes, avocats, députés, architectes, journalistes, ingénieurs, propriétaires agricoles, chasseurs… On mesure aujourd'hui avec envie toute l'efficacité que ces rapprochements permirent.

Cette activité fut indéniablement amplifiée par la loi de 1901 de liberté d'association, à laquelle beaucoup d'entre nous aujourd'hui sont attachés et qui permit de donner une forme concrète à ce besoin d'implication dans la chose publique, dans son sens premier de bien commun.

Toutefois, les antagonismes politiques qui se développent dans l'entre-deux-guerres porteront préjudice à l'union qui régnait en 1923, et nature et culture une nouvelle fois se diviseront au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Les Trente Glorieuses seront des années globalement sombres pour les patrimoines naturels et culturels. En réaction, les militants les plus actifs s'empareront de la défense de la nature selon un prisme plus politique proche des milieux révolutionnaires, tandis que les défenseurs du patrimoine les plus visibles s'arc-bouteront sur un conservatisme parfois réactionnaire.

Parfois unies, parfois séparées, nature et culture ont toujours nourri des liens de proximité, dont le plus invariable et le plus évident chez ses défenseurs est le souci du bien commun. Les paysages et les écosystèmes, comme les vestiges de l'histoire humaine, sont un héritage qu'il convient de préserver avec soin car il forme, à l'échelle la plus locale comme la plus globale, notre environnement.

Les sources de la protection des espaces et des espèces à travers les fonds des Archives nationales : une histoire des parcs et réserves depuis le XIXe siècle

- **Marie FEKKAR** et **Barbara PROENÇA**. Responsables des fonds Agriculture et Environnement aux Archives nationales.

La préservation de l'environnement ainsi que les questions de dégradation et de ses conséquences sur l'humanité inquiètent les sociétés d'hier et d'aujourd'hui.
De la gestion des déchets au Moyen Âge jusqu'aux politiques écologiques actuelles, en passant par la préservation des ressources cynégétiques et des forêts au XVIIIe siècle, acteurs publics et privés se sont élevés contre la destruction des ressources naturelles, quelles qu'aient été leurs raisons. Les Archives nationales collectant les archives publiques et privées de ces acteurs, les fonds qui y sont conservés témoignent de cette longue histoire.
Ainsi, avant la création d'un ministère dédié à l'environnement en 1971, d'autres ministères ont à leur charge les domaines d'intervention qui seront plus tard ceux du ministère dit « de l'impossible ». C'est notamment le cas du ministère de l'Agriculture, chargé, entre autres, de la gestion des forêts, des parcs et réserves, ou encore des questions relatives aux animaux et à la chasse.
Les fonds des Archives nationales nous éclairent sur la façon dont l'homme protégeait et protège l'environnement. Ils constituent la matière de l'écriture de l'histoire de la protection des milieux naturels et nous permettent d'appréhender les enjeux passés, présents et futurs.
L'objet de cette présentation est de retracer les débuts, l'évolution et l'état actuel de la protection des espaces et des espèces à travers l'exemple des parcs et des réserves, thème particulièrement présent au Congrès international pour la protection de la nature de 1923. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux acteurs et aux outils de la défense de ces espaces.

Des monuments naturels aux sites : les origines de la protection de la nature

- **Arlette AUDUC**. Agrégée d'histoire, docteure de l'EPHE, conservatrice en chef du patrimoine (H), Comité d'histoire du ministère de la Culture.

Les historiens du paysage ont coutume de faire débuter le processus de protection des paysages en France au Second Empire même si on peut trouver beaucoup plus tôt des témoignages d'intérêt, d'attachement aux beaux paysages, mais c'est le XIXe siècle qui donne à ce phénomène sa pleine dimension dans un contexte culturel et historique d'étude du passé qui se préoccupe d'abord des monuments anciens.
Les premiers paysages protégés sont des « monuments naturels » et les initiateurs de la loi de protection de 1906 se revendiquent de celle de 1887 sur les monuments historiques tout comme ceux de la loi sur les sites de 1930 partent de celle de 1913.
Les deux problématiques se révèlent cependant vite différentes. Les surfaces concernées imposent de nouveaux outils, la dimension patrimoniale et identitaire s'appuie sur de nouvelles réflexions économiques, historiques et sociétales. L'industrialisation du pays provoque la destruction de certains paysages, notamment en montagne où des vallées sont défigurées par la construction de barrages et de lignes électriques. Un premier développement du tourisme

ajoute une dimension économique à la dimension esthétique. Les acteurs et leurs méthodes ne sont plus les mêmes : de nouvelles associations, dynamiques et inventives, utilisent l'opinion publique et s'appuient sur une presse qu'elles savent mobiliser. Les préoccupations environnementales, écologiques, de protection de la biodiversité ne s'imposeront toutefois qu'après la Seconde Guerre mondiale.

La longue gestation du droit international de l'environnement

- **Jérôme FROMAGEAU**. Président de la Société Française pour le Droit de l'Environnement, chercheur associé à l'Institut des Sciences du Politique, École normale Supérieure, Université Paris Saclay.

La célébration du centenaire du premier Congrès international pour la protection de la nature est une très belle occasion de s'intéresser aux « racines scientifiques » du droit de l'environnement. En effet, celui-ci n'a pas surgi ex nihilo : *on peut en discerner les formes naissantes – c'est bien ce que, d'une certaine manière, ce colloque propose.*
Dès la fin du XIXe siècle se développe ce qu'Adolphe Quételet, l'un des fondateurs des Congrès internationaux de Statisticiens, appelle « l'association des intelligences ». Se créent alors des occasions de rencontre entre scientifiques par-delà les frontières, dans les domaines de l'ornithologie (1872 et 1884, à Vienne), de l'océanographie, en particulier halieutique, de la zoologie (1910, à Graz), du paysage, de la protection de la nature, envisagée de manière plus globale par « groupes de pression » scientifiques qui seront à l'origine du foisonnement actuel d'organisations non gouvernementales et, notamment, de la création de la commission consultative pour la protection internationale de la nature du « bureau international pour la conservation de la nature » (1934) et du Conseil international des Unions scientifiques. Ces communautés scientifiques utilisent leurs relais nationaux pour intéresser les gouvernements à leurs thèmes favoris et les inciter à convoquer des conférences diplomatiques.
Les années 1900 et l'entre-deux guerres sont en effet caractérisées par la confirmation des tendances antérieures (à l'exception de la forêt qui ne semble plus un domaine privilégié de contact entre États voisins comme au XIXe siècle) et par un éclatement du droit du voisinage traditionnel : « nous sommes tous devenus voisins » est une expression banale aujourd'hui mais qui commence à devenir réalité à cette époque d'intensification des relations internationales.
Or cet éclatement se fait sur trois plans.
Tout d'abord, la coopération s'étend à des domaines nouveaux : protection d'espèces telles que les mammifères marins, phoques à fourrure du Pacifique Nord et baleines, pour atteindre un point d'équilibre entre l'exploitation et la conservation des ressources, condition nécessaire à leur reproduction ; prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures, de manière explicite dans le cas des rejets délibérés et implicite dans celui des rejets accidentels.
Les États, par ailleurs, se prononcent pour un minimum de suivi dans les négociations grâce à l'entremise, par exemple, de la Société des Nations en ce qui concerne la haute mer ainsi qu'à l'occasion du contrôle de la mise en œuvre des décisions prises en commun lors de la conclusion des traités. C'est l'époque de ce que les théoriciens du droit international ont appelé « les unions économiques », entités assez nombreuses en particulier dans le domaine de l'agriculture et de la chasse.
La troisième nouveauté des années 1900 et surtout de l'entre-deux guerres est encore plus surprenante car rien ne la laissait prévoir dans le siècle précédent. Au moins chez les ornithologistes, regroupés dans des sociétés savantes très actives, apparaît une vision non utilitariste de la protection de la nature – tous les oiseaux méritent a priori *protection, surtout lorsqu'ils migrent, et il convient de considérer que « la faune d'une région n'appartient pas à ses habitants (mais) constitue un dépôt dont la génération actuelle est responsable envers les suivantes ». D'où la création, en 1922, à l'initiative de l'Américain Thomas Gilbert Pearson et du Français Jean Théodore Delacour, du Comité international pour la protection des oiseaux (International Council of Bird preservation), toujours en place sous le nom Birdlife International, et de l'Office international pour la protection de la nature (OIPN), dont sera plus tard issue l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, future UICN. Plusieurs accords bilatéraux s'attacheront à la protection des oiseaux migrateurs : États-Unis et Grande-Bretagne pour le Canada en 1916, États-Unis et Mexique en 1936, Danemark et Suède en 1931…*
Lentement, le droit fait ainsi l'apprentissage du point de vue global. La protection des espaces sanctuaires, indispensables à la conservation d'espèces spectaculaires, considérés comme de véritables musées à conserver en l'état, s'affirme plus nettement. L'idée d'un traité mondial sur la conservation est lancée pour la première fois lors d'une conférence tenue à Berne en 1913 et reprise lors du premier congrès international de protection de la nature à Paris en 1923. Elle aboutit, non sans difficultés, à l'adoption de la convention relative à la conservation de la faune et de la flore naturelles en Afrique, le 8 novembre 1933. Cette convention consacre pour la première fois au niveau international les notions d'espèces menacées d'extinction, de réserves naturelles intégrales, de parcs nationaux, de réserves naturelles, et fixe un programme d'ensemble de protection et de coordination en Afrique (maintien d'un taux de boisement, contrôle des feux de brousse, établissement de catégories d'animaux à protéger sous réserve de l'exercice des droits d'usage, réglementation du trafic des trophées de chasse et des dépouilles ainsi que des moyens de chasse et de capture).
Nous chercherons donc à mieux comprendre, autour de 1923, ce que fut cette période qui constitue, pour reprendre l'expression d'Alexandre Kiss, « la préhistoire du droit de l'environnement » jusque dans les années 1950. Il serait d'ailleurs souhaitable que « le fil historique qui devra rester relié à 1923 » soit « étiré » jusqu'au XXIe siècle ». Il s'agira de bien montrer le rôle cardinal qu'ont joué et que jouent encore les scientifiques dans la formation des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement (de la protection des rapports de voisinage à la protection de la biosphère) aussi bien au niveau universel qu'au niveau régional (Conseil de l'Europe par exemple).

À L'Académie du climat

18h00–20h00 **TABLE RONDE**

Sciences et protection de la nature : Quelles histoires communes ?

Modérateur : Aurélie LUNEAU. Historienne, professeure associée à Sciences-Po Paris et journaliste spécialisée en environnement (France Culture).

Participants :

- **Pierre-Henri GOUYON**. Professeur émérite au Muséum national d'Histoire naturelle, Institut de Systématique, Évolution, Biodiversité – MNHN-CNRS, UMR 7205.
- **Vanessa MANCERON**. Directrice de recherche CNRS UMR7186, Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative, université Paris Nanterre.
- **Catherine LARRERE**. Philosophe.
- **Maud LELIEVRE**. Présidente du Comité Français de l'UICN et membre du conseil International de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).
- **Denis COUVET**. Président de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation - MNHN-CNRS, UMR 7204.

Jeudi 28 septembre 2023

À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution • Museum national d'Histoire naturelle

9h15-11h00 SESSION 2 • Un vif intérêt porté aux colonies

Modératrice : Isabelle PARMENTIER. Professeure à l'université de Namur et vice-rectrice honoraire au Développement durable, Institute of Life-Earth-Environment (ILEE) et Pôle d'histoire et de sociologie environnementales de l'université de Namur (PolleN).

Lorsque le premier Congrès international de protection de la nature se tient à Paris en 1923, différents pays européens disposent de colonies ou de protectorats depuis quelques années, voire depuis plusieurs décennies. C'est notamment le cas de la Belgique et de la France, qui disposent d'importants territoires outre-mer, en particulier en Afrique. La nature va y osciller entre destruction et protection, soumise aux objectifs économiques de la métropole d'une part, et aux représentations occidentales d'un Eden fantasmé à protéger d'autre part.

C'est le « paradoxe colonial », que met en évidence une auteure comme P. Van Schuylenbergh à travers son étude du cas congolais (*Faune sauvage et colonisation*, Peter Lang, 2019). Ce paradoxe, dont nous verrons, dans la présente session, s'il s'applique autant en Algérie et au Gabon qu'en Afrique centrale, peut se traduire notamment par l'exploitation forcenée de certaines espèces végétales et animales en même temps que la multiplication de politiques menées pour limiter ces dégâts environnementaux, notamment la mise en parc d'importantes portions du territoire. Le « *green imperialism* » (R. Grove), ou « colonialisme vert » (G. Blanc), va régulièrement de pair avec de nombreuses violences et l'exclusion des populations locales de ces espaces. La nature, dans les colonies, est un lieu de pouvoir impliquant des acteurs très divers et plusieurs échelles d'analyse, des acteurs locaux aux réseaux transnationaux de la conservation de la nature, nous rappelle Lancelot Arzel (c.r. de « Van Schuylenbergh Patricia, *Faune sauvage et colonisation. Une histoire de destruction et de protection de la nature congolaise, 1885-1960*, Bruxelles, Peter Lang, 2020, in *Contemporanea*, t. XLIV, 2022, n° 3, 2022).

La protection de la nature en contexte colonial, voire sa patrimonialisation, est au cœur des problématiques soulevées par le Congrès de 1923.

L'ambition internationale de la Belgique pour protéger la nature marquée par l'impulsion des sociétés savantes et la préservation des parcs nationaux coloniaux

- **Marie-Sophie DE CLIPPELE**. Professeure à l'Université Saint-Louis - Bruxelles, Chaire en droit de la nature et de la culture.

Dès le début du XX^e^ siècle, la Belgique affiche l'ambition marquée de participer à la protection de la nature sur le plan international. L'impulsion est donnée par les sociétés savantes qui trouvent un relais auprès d'institutions publiques. La Belgique est ainsi présente au Congrès international pour la protection de la nature de 1923 au travers de plusieurs de ces sociétés ainsi que d'administrations. Le pays est aussi à l'origine de la création de l'Office international pour la Protection de la Nature (OIPN) et participe à la mise en place de l'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN).

L'importance de la présence belge au niveau international peut s'expliquer par les actions que mène le royaume dans ses territoires coloniaux. La Belgique développe en effet une politique coloniale de préservation de la nature, principalement au Congo. Quatre parcs nationaux sont créés à partir de 1925, qui sont conçus comme des réserves naturelles préservées de toute incursion humaine, ce qui implique des déplacements massifs des populations locales. L'Institut des Parcs nationaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1934) et le Musée royal d'Afrique centrale mettent en place des pratiques de collecte systématique de spécimens dans un objectif de défense de la faune et de la flore, contribuant toutefois à la destruction de la nature et s'inscrivant dans une logique de domination coloniale.

Si la vision sur les territoires coloniaux est préservationniste – suivant le modèle américain des parcs nationaux –, l'approche menée sur le territoire national est plutôt conservationniste, poursuivant une vision esthétisante de la nature, à combiner avec l'intervention humaine et l'activité économique.

Une protection coloniale de la nature ? Les forêts algériennes, de la conquête française à la mise en parcs (1830-1954)

- **Jonas MATHERON**. Doctorant, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – UMR 8138 SIRICE.
- **Romain OLD**. Doctorant, université de Rennes 2, laboratoire Tempora.

Dans cette communication à deux voix, nous aborderons le cas des forêts de l'Algérie sous domination française pour interroger les spécificités des politiques coloniales de protection de la nature, qui connaissent un véritable tournant au début des années 1920.

Les Actes du Congrès de 1923 présentent en effet la création de cinq parcs nationaux en Algérie comme la réalisation de celui-ci. Pourtant, les principes qui président à la création de ces parcs ont des racines plus anciennes, et leur mise en application se déploie véritablement à partir de la deuxième moitié des années 1920. Ainsi, nous proposons de réinscrire cette conception coloniale de la protection des forêts algériennes dans la longue durée de la colonisation, de la conquête des années 1830 au déclenchement de la guerre d'indépendance en 1954.

Dans une première partie (Jonas Matheron), nous montrerons que les alertes qui se multiplient à la fin du XIX^e^ siècle contre la déforestation dans la colonie ciblent exclusivement les Algériens et leurs pratiques agro-pastorales, alors que dans le même temps de vastes massifs sont concédés pour exploitation au secteur privé. Rapidement, les autorités coloniales s'emparent des principes conservationnistes pour justifier des politiques coercitives visant à interdire aux Algériens l'accès aux ressources forestières, mais également pour développer des pratiques scientifiques, ou encore de tourisme et de loisir, dans les forêts qui entourent certains centres de colonisation européens.

Dans une seconde partie (Romain Old), nous verrons comment ces principes s'expriment à partir de 1923 dans la création des parcs nationaux, en prenant pour exemple celui du Djurdjura. Créé sur une zone de reboisement, ce parc suscite de vives résistances chez les Algériens comme chez les administrateurs de communes, qui craignent que l'interdiction du pâturage paupérise les paysans kabyles. Nous interrogerons enfin les conséquences socio-environnementales des parcs, en montrant comment l'aménagement du Djurdjura transforme cet espace peu investi par la colonisation en destination touristique, mettant en tension la fonction protectrice du parc.

L'AEF et ses forêts : chroniques d'un système de domination par la faune. Le cas du Gabon (1916-1959)

- **Hans-Johansen ONTSOUKA**. Doctorant en histoire contemporaine, laboratoire CeTHiS (EA6298) université de Tours.

Conservation et exploitation de la nature en général et de la faune, en particulier au Gabon et en AEF, sont des concepts et pratiques fondamentales du « colonialisme vert » européen. En effet, à ce sujet, les sources sont formelles : au XX^e^ siècle, la tutelle de la nature au Gabon et en AEF est un système colonial de discrimination par le contrôle et la patrimonialisation de la faune et des activités cynégétiques.

Dès le 1er août 1916, l'administration coloniale française établit une loi pour officiellement mieux protéger la faune en AEF et juguler la réduction du cheptel faunistique. Cependant, dans les faits, ce nouveau texte est en réalité un outil supplémentaire au service de la politique de domination coloniale. Globalement, de 1916 à 1959, une attention particulière est accordée à la modernisation des textes réglementant les activités cynégétiques au Gabon et en AEF. Autrement dit, durant cette longue période, les autorités n'hésitent pas à ajuster les lois environnementales pour trouver le juste milieu entre exploitation politico-économique de la faune et conservation de la nature. Entre 1920 et 1930, les ambitions des colons ne varient pas. Alors que les appels écologiques se grippent, des tentatives d'actualisations sont envisagées pour rendre compte de l'évolution des paradigmes faunistiques en AEF et au Gabon. Mais elles restent singulières et ambivalentes. Au cours de l'ère 1940-1959, les discours et les faits restent tout aussi contradictoires que dans l'ancien temps : tout en facilitant les passions cynégétiques des colons et en s'assurant un contrôle du secteur cynégétique, le législateur se rend complice d'un système de domination à peine voilé.

Cette réflexion veut décrypter comment les colons organisent à la fois l'exploitation de la faune, la préservation de l'équilibre environnemental et les intérêts des différents acteurs du moment en AEF et au Gabon.

11h15-12h15 SESSION 3 • Basculements ?

Modératrice : Anne-Claude AMBROISE-RENDU. Professeur d'Histoire contemporaine à l'université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC).

Cette session consacrée aux basculements soulève un point qui intéresse éminemment, et de façon presque lassante, les historiens… Certes, la question d'une réflexivité environnementale précoce semble en effet à peu près réglée au sein de la communauté historienne qui s'accorde à considérer que l'écologisme n'est pas le résultat d'une inquiétude nouvelle surgie après la Seconde Guerre mondiale. Mais il s'agit ici, en se concentrant sur le 1er Congrès international de protection de la nature qui s'est tenu à Paris en 1923, de repérer très précisément le surgissement des thèmes de cette réflexivité et les modalités d'action mises en œuvre.

On interrogera en effet ces « choses » reconnues comme relevant de la nature et devant faire l'objet de mesures de protection avec la première intervention, on se penchera davantage sur les acteurs de cette protection ou des demandes de protection, qu'il s'agisse de mobilisations citoyennes ou de contentieux juridiques appuyés sur un certain état du droit et dont le tissu associatif se fait le relais, avec la seconde.

Cette double approche appelle plusieurs questions : celle d'abord de *l'epistémè* de l'idée de nature chez ses protecteurs. Est-elle variable selon les époques ? Selon les acteurs ? Il ne s'agit pas seulement d'examiner l'évolution de l'idée de nature, c'est-à-dire d'esquisser une histoire des idées, mais d'interroger ce que le mot recouvre selon les protagonistes des revendications et des mobilisations, et chez leurs interlocuteurs.

Celle ensuite de l'inventivité ou de la créativité que ces actions précoces de défense de la nature supposent, et de leur emprunt – ou non – à des mobilisations et des luttes politiques ou sociales plus anciennes. Celle, enfin, de leur efficacité, particulièrement lorsqu'elles sont portées par des associations qui peuvent faire figure de contre-pouvoir.

Que protéger ? Les représentations de la nature à l'œuvre au Congrès de 1923

- **Frédéric DUCARME**. Attaché honoraire et chercheur associé au CESCO, UMR 7204, laboratoire d'écologie du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

L'histoire de la protection de la nature est aussi l'histoire des « choses » reconnues comme relevant de la nature et devant faire l'objet de mesures de protection. Ces « choses », cette nature, ont eu un périmètre extrêmement fluctuant depuis le XIXe siècle, à la fois dans l'Histoire mais aussi selon les pays, la conservation américaine se distinguant par exemple, à bien des égards, des approches continentales.

Nous établirons donc une recension des Actes du Congrès de 1923 afin d'y discerner le poids relatif des différents enjeux à l'œuvre, énoncés notamment dans les textes liminaires mais aussi au fil des différentes contributions. Alors que la question climatique a aujourd'hui la faveur des médias comme du politique, éclipsant largement les problématiques de biodiversité, de salubrité de l'environnement, du patrimoine naturel ou du sauvage, il s'agira d'utiliser ces Actes comme un instantané des représentations de la nature à l'œuvre chez ses protecteurs il y a un siècle et, au sein de celles-ci, de ce qui a pu s'effacer ou apparaître depuis – ainsi, sans surprise, le terme « carbone » n'est jamais mentionné dans les presque 400 pages des Actes.

Par exemple, la notion de climat est essentiellement employée dans les Actes pour désigner des particularités climatiques locales définies et perçues comme fixes (d'où la nécessité de l'« acclimatation »), et la seule mention, par Fernand Le Cerf, de changements climatiques à l'échelle planétaire fait référence aux lointains cataclysmes du registre paléontologique. Au contraire, Léon Pardé affirme qu'« on ne peut modifier le climat d'un lieu », même si Henri Gaussen avance précautionneusement que « la régularisation des sources et du climat sont des bienfaits de la forêt ».

C'est donc toute une epistémè *de l'idée de nature chez ses protecteurs que nous proposons d'éclairer ici, afin d'apporter un point de repère majeur sur l'évolution de l'idée de nature auprès de ceux qui s'en font les défenseurs. Ce précieux instantané pourra être comparé autant aux périodes qui précèdent (dominées par la volonté d'artistes et d'intellectuels de protéger des paysages contre leur dénaturation par le progrès de l'industrie) qu'à celles qui suivent (essor de la science écologique dans la conservation, émergence d'une pensée processuelle en écosystémique), ainsi qu'à l'histoire, très documentée, de l'émergence de la protection de la nature aux Etats-Unis, seconde source de la conservation contemporaine, en grande partie fondée sur l'idéal biblique d'une nature vierge et intouchée, idéal singulièrement minoritaire au congrès de 1923 où les écosystèmes anthropisés sont souvent à l'honneur.*

Le Congrès de 1923 et la protection de la nature : aux avant-gardes de la mobilisation citoyenne ?

- **Antoine GATET et Jean-Pierre RAFFIN.** France Nature Environnement.

Entre passage de relais et nouvelles formes d'engagement, les premiers actes de la nature ont assurément inspiré les mobilisations citoyennes d'hier et d'aujourd'hui.

De la volonté de donner un statut au vivant, aux premières pétitions, jusqu'aux marches pour le climat ou autres contentieux juridiques, (re)découvrez comment un acteur comme France Nature Environnement a pu se constituer en contre-pouvoir, en inventant, avec d'autres alliés, les premières modalités d'action de défense de la nature et de l'environnement.

Antoine Gatet, Président de FNE et Jean-Pierre Raffin, membre fondateur de FNE vous racontent l'histoire des luttes écologiques, dans leurs diversités et dans leurs spécificités françaises. »

13h45-15h15 SESSION 4 • Espèces à protéger : miscellanée de figures et de motifs

Modérateur : Steve HAGIMONT. Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC).

Cette session revient sur trois animaux emblématiques dont la prise en compte illustre la diversité des modes d'intégration sociale et culturelle des animaux.

Les bisons ont quasiment entièrement disparu d'Europe lorsque le congrès débute. C'est l'occasion de discussions importantes visant à sauver les derniers spécimens et à en réintroduire, en particulier en Pologne.

Le cas du loup questionne l'évolution du rapport aux espèces peu d'années auparavant considérées comme nuisibles. Si l'ours, le lynx ou le castor sont requalifiés comme composantes de l'équilibre naturel, le loup, lui, n'est quasiment pas évoqué. L'histoire politique longue des rapports hommes-loups permet de comprendre cette négligence.

Enfin, les années 1920 semblent inaugurer une longue période d'interrogations sur les méfaits du chat domestique sur la faune sauvage, en particulier sur les oiseaux, et sur la manière de les réduire. Les questions posées lors du congrès de 1923 demeurent vives jusqu'à aujourd'hui.

Sauver les bisons d'Europe. Une question majeure au Congrès de Paris

- **Piotr DASZKIEWICZ**. Muséum national d'Histoire naturelle, UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN).
- **Tomasz SAMOJLIK**. Instytut Biologii Ssaków PAN, Białowieża, Pologne.

Les derniers bisons d'Europe de la Forêt de Białowieża ont disparu en mars 1919, à la suite de la Grande Guerre. Trois missions, envoyées par les autorités de la République polonaise indépendante, ont confirmé ce fait. Les seuls bisons de plaine vivaient encore à Pszczyna (Plessen) en Silésie et dans divers parcs zoologiques et ménageries. Les réunir et reproduire a été le seul moyen de sauver l'espèce de l'extinction. Le 1er Congrès international pour la protection de la nature fut en cela décisif. Jan Sztolcman, l'un des membres de la délégation polonaise, éminent zoologiste et directeur du Musée national d'Histoire naturelle de Varsovie, présentant un exposé sur le bison d'Europe et son histoire, formula aussi le vœu de créer une organisation internationale pour sauver l'espèce. Il obtint immédiatement un soutien des organisateurs français du Congrès ainsi que de la délégation américaine qui déclara sa volonté de partager cette expérience dans le domaine de la protection du bison d'Amérique. Le Congrès de Paris joua ainsi un rôle prépondérant dans l'internationalisation de la protection et le premier recensement des bisons d'Europe dans les parcs zoologiques

Le loup : un oublié du Congrès de 1923 ? La protection de la nature face aux enjeux sociaux, politiques et économiques du moment

- **Julie DUCHENE**. Doctorante FRESH-FNRS en histoire à l'université de Namur (Belgique).

Du 31 mai au 2 juin 1923, la Société d'acclimatation et ses deux partenaires réunissent amateurs et professionnels autour d'une même cause : protéger la Nature des activités humaines. L'attention des congressistes est notamment retenue par la situation des espèces raréfiées en Europe. Parmi elles, figurent plusieurs anciens ennemis de l'homme, considérés durant des décennies comme des nuisibles, tels que l'ours, le lynx ou le castor.

Mais tous les nuisibles ne bénéficient pas d'une telle réhabilitation. Parmi les oubliés du Congrès, l'un d'entre eux retiendra notre attention : le loup. En ce début du XXe siècle, Canis lupus lupus *est en voie de disparition en France et ailleurs en Europe. Comment expliquer, alors, le peu d'attention apportée à la situation du loup gris d'Europe ? Pour quelles raisons aucune mesure de sauvegarde n'est-elle soumise au Congrès pour le protéger, à l'instar de celles adoptées pour l'ours et le lynx ?*

Cette contribution se penchera sur l'influence du contexte politique, économique et social sur la protection de la Nature à travers un cas d'étude : la régulation du loup par l'homme aux XIXe et XXe siècles. Elle tentera d'expliquer les facteurs qui différencient le cas du loup de celui de l'ours et du lynx à travers les cas de la France, de la Belgique francophone et du Grand-Duché de Luxembourg.

« Le procès du chat ». Les conséquences de la prédation féline sur la biodiversité des années 1920 à nos jours

- **Romy SUTRA**. Maître de conférences en histoire du droit, Centre toulousain d'histoire du droit et des idées politiques (CTHDIP, UR789), université Toulouse 1 Capitole.

À l'occasion du Congrès de 1923, un vœu a été émis afin que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes pour enrayer le pullulement des chats errants. En 1920-1921, la Ligue française pour la Protection des Oiseaux avait même choisi de faire de cette question le sujet de son concours pour le prix Magaud d'Aubusson. Bien que les motivations ne soient plus tout à fait les mêmes, ces réflexions constituent le point de départ d'une question qui demeure vive aujourd'hui : le chat doit-il être jugé comme un ennemi de la biodiversité et, le cas échéant, des mesures doivent-elles être prises à son encontre ?

Cette étude propose d'interroger les différentes pistes envisagées depuis les années 1920 pour résoudre les problèmes de prédation, étroitement liés à ceux de prolifération. Quelles réponses et quels outils le droit, en particulier, a-t-il apporté pour tenter de résoudre la question féline ?

Sur ce sujet sensible, au carrefour de l'histoire du droit, de l'éthique et de l'environnement, on questionnera notamment le pouvoir de la norme juridique.

15h30-17h15 SESSION 5 • La protection des oiseaux. Variations d'un thème précurseur

Modérateur : Rémi LUGLIA. Agrégé et docteur en Histoire, membre associé du laboratoire HisTeMé (Histoire, Territoires & Mémoires – EA 7455 - université de Caen Normandie) et du laboratoire CITERES-DATE (Cités Territoires Environnement et Sociétés, équipe DATE (Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales) – UMR 7324 - université de Tours.

Les oiseaux sont un des principaux moteurs de l'éveil et de la diffusion des idées de protection de la nature en France mais aussi dans le monde depuis le XIXe siècle. Avant le Congrès de 1923 de nombreuses réunions internationales ont abordé cette question et ont débouché sur le premier texte international de protection : la Convention de Paris, en 1902, consacrée aux oiseaux utiles à l'agriculture. De fortes craintes concernent à l'époque des espèces victimes d'extinction ou menacées. Des structures dédiées sont alors apparues comme la Royal Society for the Protection of Birds (1889), la société Audubon (1905), la Ligue française pour la protection des oiseaux (1912) ou encore la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (1922).

Cette session nous permettra d'explorer ce sujet aux avant-gardes de la protection de la nature par plusieurs angles spécifiques : l'importance de l'utilitarisme ; la surexploitation commerciale des espèces ; l'influence du nationalisme sur les outils de protection mis en œuvre ; le parcours évolutif des militants et des structures associatives. Toutes ces contributions s'inscrivent dans des temporalités allongées qui nous plongent aux origines de la protection des oiseaux et de la nature.

Des différentes façons de penser la réintroduction de la cigogne blanche en Alsace, en Suisse et en Allemagne : le caractère matriciel du Congrès de 1923

- **Laurent ZIMMERMANN**. Professeur agrégé d'Histoire et Géographie, doctorant en géographie au laboratoire CRESAT, université de Haute-Alsace.

Les acteurs de la protection de la nature en Alsace, en Suisse et en Allemagne, ont en commun de s'être préoccupés dès le début du XXe siècle de la diminution puis de l'extinction locale de la population des cigognes blanches. À travers une étude de cas sur l'Alsace, notre contribution propose de considérer le congrès de 1923 comme l'élément matriciel d'une histoire transfrontalière de la réintroduction de la cigogne blanche, en exposant à la fois les convergences et les divergences entre les politiques menées par les acteurs dans leurs États respectifs jusqu'à aujourd'hui.

En effet, l'appel du congrès de 1923 à réviser la Convention Internationale de 1902 sur la protection des oiseaux, renforcé par l'action du secrétaire-général Raoul de Clermont lors du Congrès du Luxembourg à titre de délégué du Touring Club de France, rencontre en Alsace une construction géopolitique faisant de la présence de la cigogne blanche un enjeu identitaire francophile. Enjeux touristiques et identitaires se mêlent donc, sous l'impulsion du Congrès, pour créer des archétypes paysagers encore à l'œuvre aujourd'hui.

Paradoxalement, c'est cette volonté de diffuser un motif paysager francophile qui maintiendra le lien entre les ornithologues alsaciens – redevenus Français après la Première Guerre mondiale – et les savants allemands absents du Congrès de 1923, illustrant l'une des modalités les plus originales de l'internationalisation de la protection des oiseaux, la cigogne forçant le maintien du dialogue entre l'aigle et le coq.

La protection des oiseaux vue d'Angleterre : bilan et perspectives autour du Congrès de 1923

- **Véronique WARD-VIARNES**. Agrégée d'anglais et doctorante à l'université de Paris Cité LARCA UMR 8225.

Au Congrès pour la Protection de la Nature de Paris, en 1923, le capitaine de vaisseau Henderson, représentant de la Société royale pour la protection des oiseaux, lit un texte alertant sur les dangers que fait courir aux oiseaux la pollution des mers par les hydrocarbures. Le phénomène inquiète les protecteurs des oiseaux anglais.

L'étude de ce texte, et celle des évocations du Congrès de Paris dans le journal de la Société et ses rapports annuels, permet d'appréhender un exemple du travail du secteur associatif pour la protection aviaire en Angleterre dans l'entre-deux-guerres.

Quels sont les acteurs de ce mouvement ? Quel est la part tenue par les professionnels et les amateurs dans la Société ? Comment se positionnent-ils par rapport aux autres intervenants, étrangers et britanniques ? Quelle place le sujet de la pollution maritime tient-il parmi les combats menés ? Quelles sont les suites données à cette intervention au Congrès de Paris pour le secteur associatif de la protection des oiseaux ?

Les oiseaux de parure au Congrès : histoire naturelle, plumasserie et protection de la nature (1880-1930)

- **Laura VALLS**. Post-doctorante Margarita Salas Institut d'Història de la Ciència (université autonome de Barcelone) au Centre Alexandre Koyré (EHESS-MNHN-CNRS).

En 1893, Alphonse Milne-Edwards et Émile Oustalet, respectivement professeur et assistant de zoologie au Muséum national d'Histoire naturelle, ont publié une Notice sur quelques espèces d'oiseaux actuellement éteintes qui se trouvent représentées dans les collections du Muséum. *L'article était consacré à six espèces d'oiseaux dont le musée conservait des spécimens naturalisés d'une grande valeur puisqu'elles avaient disparu « depuis les temps historiques (quelques-unes même à une date récente) ». En 1935, l'ornithologue et conservateur du Muséum Jacques Berlioz reprenait le sujet en publiant une* Notice sur les spécimens naturalisés d'oiseaux éteints existant dans les collections du Muséum. *Il faisait référence à l'article de Milne-Edwards et Oustalet, et s'exclamait : « Quarante ans ont passé depuis la parution de ce travail et le monde savant a eu le regrettable privilège d'enregistrer encore l'extinction d'autres nombreuses formes aviennes. » Si la disparition des espèces du premier article était survenue pour la plupart au cours des derniers siècles, celle de la vingtaine d'espèces du deuxième était beaucoup plus récente, datant souvent d'à peine quelques années après leur première description. Les deux articles se prêtent à l'analyse et comparaison puisqu'ils se situent trente ans avant pour l'un et dix ans après pour l'autre le premier Congrès international pour la protection de la nature, qui a eu lieu à Paris en 1923, où la préoccupation face à la disparition d'espèces d'oiseaux (et mammifères) était centrale: « Une guerre sans merci décime progressivement les plus beaux des Mammifères et Oiseaux jusqu'à ce qu'il n'en reste que quelques trophées pendus aux murs… », déplorait le Directeur du Muséum et Président général du Congrès, Louis Mangin, lors de la séance de clôture, avant de lancer : « Tenterons-nous de les sauver, Messieurs, ou nous bornerons-nous à en faire naturaliser les derniers exemplaires ? »*

Nous nous intéresserons tout particulièrement à l'une des problématiques traitées au Congrès, qui était l'une des causes de l'extinction ornithologique, celle des oiseaux de parure.

On entendait surtout par là les oiseaux sauvages employés dans l'industrie de la plumasserie. L'inclusion de cette catégorie dans le Congrès est intéressante parce qu'elle montre que les sphères scientifiques, de la mode et du commerce n'étaient pas hermétiques. La question fut traitée par Gilbert Pearson, Président du Comité International pour la protection des Oiseaux. À cette date-là, l'usage de plumes et d'oiseaux montés avait perdu une grande partie de son éclat.

Dans le dernier quart du XIXe siècle, le chapeau à plumes connut un véritable âge d'or : de nouveaux et rapides moyens de transport (chemin de fer, bateau à vapeur) ouvraient les voies commerciales et offraient une diversité d'espèces inouïe aux plumassiers, tandis que l'amélioration des procédés chimiques permettait à cette industrie le traitement à volonté des plumes. Et dans la décennie 1880, les développements de la taxidermie ont rendu possibles les tendances les plus bizarres de la mode, employant des oiseaux entiers sur les chapeaux, les vêtements, les bijoux… Cette vogue a provoqué de véritables hécatombes, notamment d'espèces exotiques, très recherchées pour l'originalité et la rareté de leur plumage : près de 80 000 aigrettes par an, 30 000 paradisiers, mais aussi des chouettes hulottes ou effraies et des passereaux pour les chapeaux bon marché. En 1891, on estimait à 1 500 000 individus le nombre de petits oiseaux importés annuellement en France et en Angleterre – parmi eux, plus de 250 000 colibris.

Cette pratique fût bientôt blâmée, ainsi que l'emploi de plumes d'oiseaux sauvages, et au début de la Première Guerre mondiale elle entama son déclin. Plusieurs espèces d'oiseaux étaient au bord de l'extinction, quelques-unes disparurent totalement, d'autres furent protégées, voire domestiquées. À leur tour, des femmes, au sein de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, créée en 1912, jouèrent un rôle actif dans la lutte contre l'usage d'oiseaux dans le secteur de la mode.

L'analyse du rapport de Pearson, ainsi que d'autres interventions, nous permettra de mieux appréhender les circonstances particulières de la régulation en France, de ses souhaits et de ses réussites, ainsi que l'implication des différents acteurs. Elle dialoguera avec d'autres sources, notamment des publications contemporaines de la plumasserie et des sociétés protectrices des animaux. Les premières fournissaient des informations techniques sur l'industrie de la plume, des données d'importation et d'exportation, mais offraient aussi une sorte de traité d'histoire naturelle des « oiseaux de parure ». Les secondes ont été les premières à alerter l'opinion sur le sujet et à saisir le moment où il a pris une véritable importance publique.

La protection des oiseaux en Belgique. Histoire d'une approche utilitaire de la conservation de la nature

- **Marie CHAIDRON**. Doctorante en science et gestion de l'environnement (ULB), Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT), Socio-Environmental Dynamics Research Group (SONYA).

Cette intervention retracera l'histoire de la conservation des oiseaux en Belgique, premier pays à instaurer une protection intégrale de certaines espèces aviaires. Tout au long du XIXe siècle, l'objectif du premier mouvement de conservation de la nature qu'a connu le royaume est de préserver le rôle majeur que joue la gent ailée pour l'agriculture, la sylviculture et la foresterie, en régulant les populations d'insectes ravageurs. L'idée selon laquelle les oiseaux peuvent être classés selon leur utilité ou leur nuisibilité, soutenue par les naturalistes, cède progressivement la place, durant les premières décennies du XXe siècle, à une conception plus complexe et nuancée, mettant en avant l'importance de chaque espèce.

Grâce aux efforts d'une nouvelle génération d'ornithologues et de protecteurs des animaux, la perception des oiseaux, et plus progressivement, les législations en matière de sauvegarde de l'avifaune, ont évolué, reconnaissant leurs valeurs « écologique » et patrimoniale, ainsi que leur bien-être.

Le Congrès de 1923 est à ce titre le témoin de l'évolution des rapports entre les Belges et la nature. En s'intéressant aux acteurs de la protection des oiseaux et à leurs discours, cette présentation aura pour but de comprendre la manière dont l'approche anthropocentrique est devenue le modèle dominant de la conservation de la gent ailée en Belgique et comment d'autres considérations ont transcendé le paradigme utilitariste, permettant d'assurer la durabilité de la sauvegarde de ces animaux.

À la Fondation François Sommer

FONDATION FRANÇOIS SOMMER

18h00-20h30 **EXPOSITION ET TABLE RONDE**

18h00-19h00 : Découverte de l'installation artistique « migrateurs | migrateure » de Maria LOIZIDOU et accès libre à la collection du musée de la Chasse et de la Nature

19h00-20h30 : Protéger les oiseaux, d'hier à demain

*Modératrice/animatrice : **Aurélie LUNEAU***. Historienne, professeure associée à Sciences-Po Paris et journaliste spécialisée en environnement (France Culture).

Participants :

- **Valérie CHANSIGAUD**. Historienne des sciences et de l'environnement, chercheuse associée au laboratoire SPHERE, Université de Paris.
- **François TURRIAN**. Biologiste, Birdlife suisse
- **Pierre-Yves HENRY**. Professeur du Muséum national d'Histoire naturelle, Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO), Unité Mécanismes adaptatifs et évolution (MECADEV - UMR 7179).
- **Jean JALBERT**. Directeur de la Fondation Tour du Valat.

Vendredi 29 septembre 2023

À l'Auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution • Museum national d'Histoire naturelle

9h15-10h45 **SESSION 6 • Internationaliser la défense de la nature**

Modérateur : Charles-François MATHIS. Professeur d'Histoire contemporaine à l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne, Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC - UMR 8066).

Le tournant du XXe siècle est un moment crucial en matière de protection de la nature : un peu partout, dans les pays industrialisés, des mesures en ce sens sont prises, dans le cadre d'une convergence transnationale frappante. Celle-ci se traduit par de nombreuses rencontres entre nations européennes et américaines notamment – congrès ornithologiques, premier congrès international pour la protection des paysages (1909, à Paris déjà), congrès forestier international (1913), etc.

Le congrès de 1923 s'inscrit pleinement dans cette tendance, un temps suspendue par la Grande Guerre. Peut-on le voir comme un moment charnière dans la construction d'une dynamique internationale, menant notamment à la création de l'UIPN en 1948 à Fontainebleau ?

Il est essentiel bien entendu d'interroger les modalités des échanges entre nations à cette occasion, et les modèles qui ont pu prévaloir, alors que l'exemple allemand, très influent avant 1914, a perdu de son aura. On peut notamment se demander quelle place tiennent les Français dans cette cristallisation internationale, alors que le congrès de 1931 sur la protection de la nature se tient à nouveau à Paris.

Au-delà de cet aspect national, on peut aussi prêter attention aux collaborations internationales entre associations et scientifiques impulsées en 1923, notamment à l'occasion de combats préservationnistes communs par la suite. Enfin, plus généralement, c'est la mise en place d'un espace public européen ou international autour des enjeux environnementaux qu'il faut interroger : 1923 contribue-t-il à faire de la protection de la nature un sujet de débats visible et important pour les sociétés civiles concernées ?

Le contexte européen des années 1880-1920

- **Luigi PICCIONI.** Professeur en Histoire économique dans le Département d'économie statistique et finance « Giovanni Anania » de l'Università della Calabria (Italie).

C'est aux États-Unis et en Angleterre, dans les années 1860, que l'on peut observer les premiers signes importants de la naissance de l'environnementalisme moderne. Aux États-Unis, l'intérêt se porte principalement sur la nécessité de délimiter et de sauvegarder des zones encore non contaminées par les activités humaines ; en Angleterre, en revanche, un mélange de préoccupations prévaut, allant de la protection des paysages à la compassion pour les animaux, en passant par la qualité de la vie urbaine.

Dans les pays d'Europe continentale, le mouvement de protection de la nature naît un peu plus tard, dans les années 1880, mais connaît une croissance rapide au tournant du siècle en

raison d'un climat culturel commun et d'une circulation intense de l'information. Contrairement au mouvement américain, le mouvement européen se caractérise par la coexistence et la collaboration étroite de courants visant la protection du paysage comme expression des identités locales et nationales et de courants visant la protection de la nature en soi. Une intense ferveur d'initiatives se manifeste ainsi dans les années 1904-1914, lorsque des lois de protection sont promulguées dans de nombreux pays, que des parcs nationaux sont créés, que des institutions spécialisées sont mises en place et que le débat international s'intensifie. La conférence internationale de Berne en 1913 représente le moment le plus important et le plus représentatif de cette saison.

La Première Guerre mondiale a gelé la plus grande partie de cette floraison, mais la conférence de Paris de 1923 constitue une tentative généreuse de la revitaliser en synthétisant ses éléments les plus caractéristiques.

L'internationalisation de la nature : campagnes et collaboration, de 1913 à 1963

- **Anna-Katharina WÖBSE**. Justus-Liebig University, Giessen.

En 1913, la Conférence mondiale pour la protection de la nature s'est tenue à Berne, une initiative qui allait bientôt être interrompue par le déclenchement de la guerre, en 1914. Dans les années 1920, les échanges internationaux de connaissances, d'expertise, de campagnes et de stratégies se sont multipliés pour faire face à toute une série de problèmes « environnementaux » tels que l'extinction d'espèces, la pollution maritime ou la création de parcs nationaux. La protection de la nature a fait l'objet d'une attention politique et a même été inscrite à l'ordre du jour de la Société des Nations. Après la Deuxième Guerre mondiale, les réseaux se sont adressés à l'UNESCO pour faire valoir leur cause sur la scène mondiale.

Cette présentation traite des discours environnementaux au sein des organisations internationales entre 1913 et 1963. Si les deux guerres mondiales ont mis un terme à certaines initiatives, elles ont également déclenché la création d'alliances d'experts et d'activistes qui ont entrepris de porter la cause de l'environnement devant les nouvelles organisations et entités internationales. Ce n'est que grâce à cette étroite collaboration entre petits réseaux qu'il a été possible d'élaborer des programmes de protection mondiaux qui ont servi de tremplin aux régimes environnementaux d'aujourd'hui. Nous examinerons les cinquante premières années de l'internationalisation et conclurons avec l'initiative pour la protection des zones humides (Convention de Ramsar, 1971), annonçant l'ère de la politique environnementale mondiale.

Une spécialisation croissante : la protection de la nature depuis 1923

- **Raf DE BONT**. Prof. Dr., Université de Maastricht.

La conférence internationale pour la protection de la nature de 1923 a rassemblé un groupe diversifié d'individus allant des artistes, bibliothécaires et politiciens aux naturalistes professionnels, aux activistes aristocratiques et aux citoyens intéressés. Plusieurs des personnes présentes à la conférence ont contribué à institutionnaliser la protection internationale de la nature au cours des décennies suivantes.

Des participants tels que Pieter-Gerbrand van Tienhoven, Jean Delacour, T. Gilbert Pearson et Abel Gruvel ont participé à la création de toute une série d'associations, de bureaux et de sociétés internationales. Ces institutions nouvellement créées étaient des initiatives privées à caractère « civique » et, à bien des égards, les prédécesseurs des ONG environnementales d'aujourd'hui.

Or il est intéressant de noter que ces institutions ont perdu une grande partie de l'envergure sociale qui avait caractérisé la conférence de Paris (et celles qui l'avaient précédée). Afin de donner à leurs entreprises l'aura de la science, elles ont de plus en plus limité leur composition à des experts. J'explorerai donc les conséquences de cette évolution sur les choix, l'image de soi et les idéaux du mouvement de protection de la nature. Ce n'est qu'à travers ce prisme que nous pourrons comprendre ce qui a été gagné et ce qui a été perdu depuis 1923.

La médiatisation des conférences internationales liées à la protection de la nature et à l'environnement (1923-1992)

- **Michel DUPUY**. Chercheur associé à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (Paris).

L'objet de cette communication est de se focaliser sur la médiatisation de six conférences internationales dans les médias français (presse et télévision). La première s'est tenue à Berne en 1913, suivie de deux autres à Paris en 1923 et en 1931, celle de Fontainebleau en 1948, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 et enfin la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée en 1992 à Rio.

Les conférences de 1913, 1923 et 1931 ont rencontré peu d'écho dans la presse. Celle de 1948 a pratiquement été ignorée. Ceci reflète le faible intérêt pour la protection de la nature en France. A l'étranger, l'écho a été également très faible dans la presse britannique, qui s'est davantage focalisée pendant cette période sur la pollution aux hydrocarbures qui affectaient les oiseaux. Les conférences de Stockholm et de Rio ont eu une plus vaste audience internationale : il suffit d'explorer les archives du Spiegel, *du* New York Times, *du* Times *pour s'en apercevoir.*

En 1923, il est davantage question des oiseaux – qui disparaîtront des préoccupations en 1972 et 1992 ; pour celle de 1931, qui se tient dans le cadre de l'exposition coloniale, la faune des colonies, notamment les éléphants, intéresse particulièrement – ce sera encore le cas en 1992. A ceci s'ajoute, dès 1913, la nécessité de créer des parcs nationaux ou des réserves naturelles. En 1923, l'institution qui est au cœur est bien le Muséum national d'Histoire naturelle et l'organisation active est la Ligue nationale pour la Protection des Oiseaux.

La notion de pollution apparaît en 1923, mais occupe une place essentielle en 1972 ; en 1992 elle est associée à la déforestation, déjà présente en 1923. Celle de l'homme comme agent destructeur est une constante au long des six événements.

11h00-12h30 TABLE-RONDE

Le multilatéralisme dans la protection internationale de la nature, depuis 1923

Modérateur : Patrick FEVRIER. Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.

Participants :

- **Pierre-Henri GUIGNARD**. Ancien ambassadeur, secrétaire général de la COP 21 et envoyé spécial pour l'Alliance pour la Préservation des Forêts tropicales. Membre du comité exécutif de l'Association française pour les Nations unies.
- **Patrick BLANDIN**. Ancien professeur d'écologie générale, Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Président d'honneur du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- **Sylvie LEMMET**. Ambassadrice pour l'environnement.
- **Hélène SOUBELET**, Directrice générale de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

14h00-15h30 SESSION 7 • Les milieux et leur protection au miroir des temporalités

Modérateur : Jérôme FROMAGEAU. Président de la Société Française pour le Droit de l'Environnement, chercheur associé Institut des Sciences du Politique, École normale Supérieure, université Paris Saclay.

Cette septième et dernière session est consacrée aux milieux et à leur protection au miroir des temporalités avec comme exemples la forêt, la montagne et les tourbières. Il s'agit, d'une part, d'examiner la mutation des regards et des politiques publiques sur ces espaces et de tenter de repérer les seuils, temporels et sociaux, ayant accompagné ces revirements ; d'autre part, d'envisager les obstacles et les partis pris d'aménagement qui ont pu contrarier les actions en faveur de la protection de la nature, compte tenu de l'évolution des enjeux sociaux, politiques, culturels et économiques.

Nature, forêts, forestiers et foresterie : défendre ou se défendre ? Cent ans de discours, de dialogues et d'actions

- **Damien MARAGE** et **Sébastien NAGELEISEN**. Université de Franche-Comté, Laboratoire ThéMA UMR 6049 CNRS.

Depuis un siècle, la forêt française ne cesse de s'étendre, couvrant à présent 31 % de nos espaces métropolitains. Ces territoires abritent les espèces les plus emblématiques de notre flore et de notre faune comme le Sabot de Vénus, le Grand tétras, le lynx et l'ours. C'est dire que la forêt est un enjeu crucial pour l'avenir du vivant. Or, au congrès de 1923, il n'y eut guère que l'intervention du conservateur des Eaux et Forêts Sinturel sur les cantons artistiques de la forêt de Fontainebleau pour représenter le monde des forestiers, alors qu'en 1913, au congrès mondial de la forêt, les idées et les débats internes aux forestiers avaient été bien plus riches. Que s'était-il passé ?

Pour le comprendre, il nous faut questionner la dynamique de la protection de la nature au sein *de la foresterie à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Etait-elle autonome ? Quelles influences ont pu y exercer certains forestiers ? Quelles ont été les interactions avec les autres milieux de la protection, et les milieux universitaires ? Au milieu du XXe siècle, la création de l'Office national des forêts d'une part et du CNPF d'autre part marqua un profond changement de paradigme quant à la gestion forestière. Comment s'est alors posée la question de la protection de la nature ? Enfin, comment envisager une politique de protection de la nature en forêt à l'ère de l'anthropocène : quelle nature ? Pour quels forestiers et pour quelles foresteries ?*

Nous nous attacherons à décrire et analyser le discours des forestiers français du XXe siècle en lien avec l'évolution des paysages forestiers et de la foresterie des cent dernières années, dans une démarche géohistorienne. Pour cela, nous aurons recours à l'analyse textométrique et lexicographique du corpus de la Revue des Eaux et forêts, puis de la Revue forestière française. En convoquant la parole de forestiers, recueillis dans ces articles, nous ferons le point et le lien entre les actions concrètes de mise en œuvre de politiques de protection de la nature en forêt (réserves biologiques, programmes d'action en faveur d'espèces forestières, place de la forêt au sein des parcs nationaux…) et leurs répartitions géographiques afin de mettre en évidence des ruptures (massif du Morvan), des continuités (réserve artistique, réserve biologique à Fontainebleau) ou des basculements (plateau du Limousin, Cévennes).

Nous serons aussi en mesure d'établir des liens et des filiations épistémiques entre la politique des monuments naturels et des sites et celles de la protection des forêts. Nous tenterons de démontrer en quoi le congrès forestier de 1913 et ses initiateurs ont influencé et irrigué la pensée et les débats de ceux de 1923. Nous montrerons enfin comment les enjeux ont évolué et en quoi ils se sont adaptés ou non au contexte socio-économique.

Des gorges à vaincre, à modifier, à exploiter et à protéger : appréhender les logiques de protection de la nature par l'étude des rapports ambivalents entre aménagement routier de montagne et parois rocheuses (XIXe -XXIe siècles)

- **Emma-Sophie MOURET**. Doctorante en histoire de l'environnement au sein du LARHRA à l'Université Grenoble Alpes.

Au cours du XIXe siècle, la modernisation des réseaux routiers engendre d'importantes mutations physiques et paysagères des campagnes françaises, perçues comme les symboles d'une victoire de la technique sur la nature. À l'aube du XXe siècle, alors que dans les régions montagneuses certains aménagements sont critiqués pour leur effets paysagers, les routes sont célébrées en tant qu'instrument de protection des forêts et motifs pittoresques. À la fin du XXe siècle, des dispositifs de protection de la nature s'appliquent sur des parois rocheuses dans lesquelles des routes sont construites.

Le temps long restitue les différentes fonctions des routes de montagne et la place particulière qu'elles occupent dans les dispositifs de protection de la nature. Ces infrastructures sont l'outil d'un renversement allant de la domination à l'esthétisation et à la protection des parois rocheuses. Au cours de ce basculement les routes s'apparentent parfois à des « intouchables » de la protection de la nature, dont certaines contradictions et impensés sont mis en lumière. Des conflits environnementaux originaux et nerveux voient alors le jour.

De la production industrielle à la protection. Les tourbières ou le revirement séculaire de l'humide

- **Francis MÜLLER.** Pôle-relais Tourbières et Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne Franche-Comté.
- **Bertrand SAJALOLI.** Laboratoire CEDETE, université d'Orléans et Groupe d'Histoire des Zones Humides.

Quand, du 31 mai au 3 juin 1923, se déroule au Muséum d'histoire naturelle de Paris le Premier Congrès international pour la protection de la nature, faune et flore, sites et monuments naturels, la situation des zones humides, qui ne portent pas encore ce nom, est plutôt inquiétante. Victimes d'une dépréciation économique et sociale, elles connaissent un très fort recul, et ce quels que soient leur type (mares, lacs et étangs, marais continentaux ou littoraux, tourbières), qui intéresse tout autant leur superficie que leur patrimoine naturel. Or, il est peu fait mention des richesses de l'humide en 1923. Si la section I (Faune) renferme une session sur les reptiles, poissons et batraciens, la section Flore est presque entièrement consacrée aux arbres, à la forêt et aux jardins. Les tourbières, qui contribuent fortement à la production d'énergie métropolitaine par le biais de l'extraction de la tourbe, sont alors perçues comme des gisements miniers. Les colloques, national puis international, de Laon en 1927 et 1928 illustrent cet intérêt pour l'or noir et il n'est jamais fait allusion à l'érosion de la biodiversité des aires tourbeuses qu'une exploitation industrielle susciterait.

Au contraire, en 2023, ces mêmes milieux humides, et particulièrement les tourbières, apparaissent comme les championnes de la protection de la nature puisque, par exemple, plus de 60 des 357 réserves naturelles classées, soit près de 20% des réserves naturelles nationales, en accueillent. Pour les politiques publiques de protection de la nature, elles représentent, d'une certaine manière, des sites privilégiés à forts enjeux patrimoniaux.

Nous interrogerons cette mutation des regards et des politiques publiques et tenterons de repérer des seuils, temporels et sociaux, ayant accompagné ce revirement de l'humide.

Trois étapes seront tour à tour évoquées : les perceptions et représentations des tourbières à la veille de la Seconde Guerre mondiale ; le délaissement de ces milieux, notamment dans les territoires ruraux de moyenne montagne, jusqu'aux années 1990 ; les facteurs et modalités de leur revalorisation jusqu'à aujourd'hui.

Trois sources seront également croisées : celles de la littérature savante ou technique évoquant les tourbières et leur rôle économique avant 1945 ; celles du suivi diachronique et cartographique de leur mise en protection entre 1923 et 2023 ; celles enfin, plus disparate, des documents et arguments ayant favorisé ces changements de regards.

15h30-17h00 **CONCLUSION**

1923-2023, quelles leçons pour l'avenir ?

Modérateur : Patrick FÉVRIER, Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.

Participants :

- **Allain BOUGRAIN-DUBOURG** (Ligue pour la protection des oiseaux - LPO).
- **Julien LACAZE** (Sites & Monuments - SPPEF).
- **Rémi LUGLIA** (Société nationale de protection de la nature - SNPN).
- **Antoine GATET** (France Nature Environnement – FNE).

17h00-17h15 **DISCOURS DE CLÔTURE**

- **Christophe AUBEL** (Office français de la Biodiversité - OFB)

À PROPOS DES CO-ORGANISATEURS

La Société Nationale de Protection de la Nature

La SNPN est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte. Fondée en 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1855. La SNPN a participé à la création de la convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides et assure aujourd'hui sa politique de sensibilisation en France. L'action de la SNPN en faveur de ces milieux est quotidienne : elle gère trois réserves nationales en zones humides (Camargue, Grand-Lieu et Plaine des Maures) et œuvre, depuis 2007, à la préservation des milieux humides d'Île-de-France.

L'Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement

L'AHPNE est une association scientifique organise ou participe à différentes actions et manifestations scientifiques. Elle agit pour la sauvegarde et la valorisation des archives de la protection de la nature et de l'environnement afin de les mettre à la disposition des chercheurs, elle a lancé la rédaction d'un dictionnaire biographique des acteurs historiques de la protection de la nature et de l'environnement (une quarantaine de biographies sont en ligne sur son site) et elle organise des colloques et des journées d'étude sur l'histoire de la protection de la nature.

LES PARTENAIRES ET FINANCEURS

Retrouvez toutes les actions de la SNPN sur le site **www.snpn.com**
Retrouvez toutes les actions de l'AHPNE sur le site **https://histoire-environnement.org/**



COLLOQUE

27 AU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉFENDRE LA NATURE

DE 1923 À AUJOURD'HUI

MUSÉUM NAL HIST NATURELLE

AUDITORIUM DE LA GRANDE GALERIE DE L'ÉVOLUTION,
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ARCHIVES NATIONALES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
OFB
FONDATION FRANÇOIS SOMMER
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
LPO
Agir pour la biodiversité
UICN Comité Français
AHPNE
Association pour l'Histoire de la Protection de la Nature et de l'Environnement
SNPN
SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PROTÈGE LA NATURE DEPUIS 1854
Tour du Valat
université de TOURS
citeres
SFDE
SITES & MONUMENTS
UNICAEN
HISTEME
LARSH
SOCIETÀ ITALIANA DI STORIA AMBIENTALE
CHCSC
UVSQ
PolleN
GHFP
GRDR